



DÉCISION N°2018-09-08

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER,
M. Patrick CHARLES,
M. Arnaud HOURDIN.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 19

**OBJET : Avenant n°11 au marché n°812 328 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Lot 2 : collecte en apports volontaires ;
Modification des modalités de collecte sur la résidence Grand Siècle à Versailles.**

Le Bureau, légalement réuni le 20 septembre 2018 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant Code des marchés publics modifié et notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Vu le marché n°812 328 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc effectif depuis le 9 octobre 2012 ;

Vu la délibération n°2017-12-17, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 5 décembre 2017, portant actualisation et consolidation des délégations de compétences du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président, notamment au Bureau communautaire en matière de marchés publics.

La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a conclu avec le groupement NICOLLIN / SEPUR, un marché de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et

traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc – lot n°2 : « Collecte en apports volontaires des déchets », notifié le 9 octobre 2012 et effectif au 1^{er} janvier 2013.

Des réajustements sont aujourd'hui proposés afin d'optimiser et de faciliter la collecte de deux sites.

La résidence Grand Siècle à Versailles (1247 logements) est actuellement collectée pour les ordures ménagères en compacteur deux fois par semaine. Ce compacteur se situe dans les sous-sols de la résidence. La configuration des lieux impose au collecteur une marche arrière importante, non conforme à la règlement R437. Aussi, après échange avec la résidence concernée, il a été décidé de modifier les modalités de collecte des ordures ménagères et de collecter ce flux en bacs sur un point de collecte sécurisé en surface. La suppression de la collecte en compacteur à compter du 17 septembre 2018 implique une moins-value de 10 817,50 € HT jusqu'à la fin du marché (31/12/2019).

Ces réajustements prennent la forme d'un avenant n°11.

Par conséquent, la décision suivante est soumise à l'approbation du Bureau communautaire.

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver les termes de l'avenant n°11 au marché n°812 328 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, lot 2 collecte en apports volontaires ;*
- 2) *d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011, fonction 812, sur la nature 611 « contrats prestations de services » ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - *Madame la Trésorière Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles,

Le 20 septembre 2018.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le :

27/09/2018

de l'affichage le : *27/09/2018*

retiré de l'affichage le : *26/10/2018*



Pour le Président et par délégation,

[Signature]
Olivier BERTHELOT

Directeur Général des Services

La présente décision est susceptible d'être déférée devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Résumé de l'acte

078-247800584-20180920-20180908ENV-AU

Numéro de l'acte : 20180908ENV
Date de décision : jeudi 20 septembre 2018
Nature de l'acte : AU
Objet : Avenant n°11 au marché n°812 328 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Lot 2 : collecte en apports volontaires ; Modification des modalités de collecte sur la résidence Grand Siècle à Versailles.

Classification : 8.8 - Environnement
Rédacteur : Christelle BOURGEOIS
AR reçu le : 27/09/2018
Numéro AR : 078-247800584-20180920-20180908ENV-AU
Document principal : 99_XX-2018_09_08_Avenant n°11 au marché n°812 328 - Modification modalités de collecte.pdf

Historique :

27/09/18 14:54	En cours de création	
27/09/18 14:56	En préparation	Christelle BOURGEOIS
27/09/18 14:56	Reçu	Christelle BOURGEOIS
27/09/18 14:56	En cours de transmission	
27/09/18 14:57	Transmis en Préfecture	
27/09/18 15:04	Accusé de réception reçu	

